

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-) 513822 Fax: (251-1) 519321
Email: oau-ews@telecom.net.et**

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
39^e REUNION
30 SEPTEMBRE 2005
ADDIS-ABABA (ETHIOPIE)**

Original: Anglais

**NOTE D'INFORMATION SUR LA QUATRIEME RETRAITE DE REFLEXION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE (CPS) ET DES AUTRES
REPRESENTANTS PERMANENTS AUPRES DE L'UNION AFRICAINE (UA)
SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT
(RDPC) EN AFRIQUE**

**NOTE D'INFORMATION SUR LA QUATRIEME RETRAITE DE REFLEXION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE (CPS) ET DES AUTRES
REPRESENTANTS PERMANENTS AUPRES DE L'UNION AFRICAINE (UA)
SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT
(RDPC) EN AFRIQUE**

1. La 4^e Retraite de réflexion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) et des autres Représentants permanents auprès de l'UA sur la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) en Afrique s'est tenue les 4 et 5 septembre 2005 à l'hôtel Hilton de Durban, en Afrique du Sud. La Retraite a été convoquée en vue de débattre des expériences et des enseignements tirés par les organisations intervenant dans le domaine de la reconstruction et du développement post-conflit, de discuter des éléments constitutifs de la RDPC, d'identifier les acteurs clef, d'établir le cadre institutionnel et de convenir de la coordination requise, et de parvenir à un consensus général sur une feuille de route devant mener à l'élaboration d'un cadre de l'UA pour la RDPC, adaptable à différentes situations de conflit et capable de guider la reconstruction des pays sortant de conflits. Quarante-trois représentants des Etats membres de l'UA basés à Addis-Abeba, ainsi que des fonctionnaires de la Commission et des observateurs des Nations unies, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et d'autres experts, ont pris part à la Retraite de réflexion.

2. Au cours des délibérations, les participants ont relevé nombre de questions qui devraient être prises en compte dans le cadre de l'UA pour la RDPC. Ils ont examiné les éléments constitutifs du cadre sur la RDPC envisagé, éléments qui portent sur les normes minimales et les repères qui devraient orienter l'action pour traiter des questions liées à la sécurité; les problèmes humanitaires; la gouvernance pendant la transition; la justice, les droits de l'homme et la réconciliation; la relance socio-économique; l'aspect genre pendant la transition et le processus de relance; ainsi que la mobilisation des ressources en appui à la RDPC.

3. Les délégations ont également discuté des principes et des valeurs qui devraient sous-tendre le cadre africain en matière de reconstruction, et amorcé la réflexion sur la mise en œuvre de ce cadre. Au nombre des questions les plus importantes qui ont été abordées figurent les suivantes :

➤ ***Leadership africain***

- ✓ L'UA doit guider le processus de formulation de la politique générale. Les Etats membres pourraient constituer un mécanisme d'appui à l'UA afin de maintenir l'élan vers la mise en place d'un cadre RDPC africain.
- ✓ Le cadre RDPC doit servir d'outil de consolidation de la paix permettant d'éviter que les Etats émergeant d'une guerre ne

retombent dans la violence et d'aider ces Etats à se reconstituer et à se moderniser.

- ✓ Le cadre de l'UA doit s'appuyer sur des définitions et des perceptions africaines des besoins et des aspirations du Continent.
- ✓ La sécurité humaine doit être le fondement du cadre RDPC africain.

➤ **Appropriation au niveau local dans les Etats affectés**

- ✓ L'appropriation locale est essentielle pour mener à bien tous les aspects de la RDPC, de l'évaluation à la mise en œuvre.
- ✓ Les acteurs locaux doivent déterminer les priorités et diriger le processus de RDPC, sans pour autant nier aux pouvoirs publics leur légitimité.

➤ **Nécessité de renforcer les capacités pour la RDPC**

- ✓ La plupart des situations de RDPC sont caractérisées par la limitation des capacités nationales; par conséquent, le cadre devrait prévoir un volet de renforcement des capacités locales, commençant par l'Etat, les institutions locales et civiques.
- ✓ Le cadre doit accorder une attention particulière aux jeunes, étant donné que le renforcement de leurs capacités renforce à son tour le développement stratégique de l'Etat.
- ✓ Le cadre doit fournir des orientations aux modalités de l'engagement de la communauté internationale pour le renforcement des capacités locales.
- ✓ Le cadre doit servir de levier à la mobilisation des capacités africaines en appui aux pays sortant de conflits. Celles-ci comprennent l'expertise locale, l'expertise régionale et continentale, ainsi que celle des Africains de la diaspora.

➤ **Mobilisation des ressources pour la RDPC**

- ✓ La mobilisation des ressources nationales doit être la base de la RDPC, vu que tous les pays, quelque soient les circonstances, disposent de certaines ressources nationales.
- ✓ Le cadre doit prévoir la formation d'autres alliances complémentaires pour la mobilisation des ressources, par exemple la coopération Sud-Sud.
- ✓ Le cadre doit prévoir la création d'un Fonds africain pour la RDPC.

- ✓ Les donateurs doivent être encouragés à simplifier leurs procédures et à réduire les barrières à l'accès aux ressources, aux fins d'assurer la disponibilité et le décaissement rapide des fonds destinés aux pays émergeant d'un conflit.
- ✓ Les donateurs doivent être encouragés à traduire sans délai leurs promesses et leurs engagements en appui concret.
- ✓ Les contributions africaines à la RDPC dans les Etats membres ne devraient pas se limiter seulement à des contributions financières, mais devraient se manifester également dans des domaines tels que la formation et la mise à disposition d'experts, etc.

➤ **Briser le cycle de la violence**

- ✓ Le cadre RDPC doit aborder simultanément de multiples questions, y compris les cause profondes des conflits; traiter des ravages de la guerre; remettre fermement les pays concernés sur la voie du développement durable; et créer des opportunités pour la modernisation du pays.
- ✓ Il est essentiel d'identifier les mesures économiques et politiques d'incitation à la paix, ce qui nécessite une approche systématique et une stratégie permettant de traiter des questions liées aux économies de guerre.
- ✓ Les principes d'équité et de justice dans la distribution des pouvoirs et de la richesse doivent être appliqués tout au long du processus RDPC.
- ✓ Le cadre RDPC doit intégrer les approches régionales pour la consolidation de la paix et améliorer la coordination entre l'UA et les organisations régionales. De telles approches régionales doivent s'appuyer en premier lieu examiner les causes profondes des conflits dans une région donnée.
- ✓ La vérité et la réconciliation sont importantes dans la consolidation de la paix et la recherche de réponses aux causes profondes de la violence.

➤ **Coordination et synergie entre les acteurs**

- ✓ Le cadre doit veiller à la cohérence, promouvoir la collaboration entre organisations, assurer la coordination stratégique, favoriser une compréhension commune des défis et des attentes de la RDPC, en particulier entre acteurs à l'intérieur du pays affecté, mais également entre les acteurs locaux, régionaux, continentaux et internationaux;

- ✓ Le cadre de l'UA doit élaborer un mécanisme pour la planification intégrée de la politique générale et des activités opérationnelles, la budgétisation, la mobilisation et l'allocation des ressources, ainsi que pour la mise en œuvre et l'évaluation de la RDPC;
- ✓ Les femmes doivent être impliquées à tous les niveaux de la RDPC.

➤ **Aspect Genre**

Le cadre RDPC doit:

- ✓ Reconnaître et soutenir les opportunités d'émancipation des femmes et de transformation de la société pour ce qui est de la redistribution des pouvoirs et des ressources.
- ✓ Prévoir des mesures favorisant la participation des femmes dans tous les processus de prévention, de gestion et de résolution des conflits, ainsi que dans la reconstruction post-conflit.
- ✓ Exiger la tolérance zéro contre la violence sexuelle et l'exploitation des femmes et des filles au cours des opérations de maintien de la paix.
- ✓ Prévoir l'analyse genre dans l'évaluation des besoins dès le début de la RDPC.
- ✓ Fournir des repères et des indicateurs permettant d'évaluer l'impact des politiques et programmes RDPC sur l'équité entre hommes et femmes.
- ✓ Intégrer les dispositions de tous les instruments internationaux et continentaux qui garantissent la protection et l'amélioration des conditions des femmes.
- ✓ Prévoir l'allocation de ressources aux programmes et activités en faveur des femmes.

➤ **Mise en œuvre**

- ✓ L'UA doit travailler avec les institutions africaines, telles que la BAD, dans la mise en œuvre de la RDPC.
- ✓ La Commission doit créer une base de données des experts et du savoir existant sur la RDPC.

- ✓ Un processus de dialogue et de consultation doit être enclenché au niveau de l'UA, notamment sur les questions telles que la coordination, le partenariat, l'identification des ressources locales, continentales et internationales à utiliser dans les efforts de RDPC en Afrique, l'identification des besoins en renforcement des capacités des acteurs chargés de mettre en œuvre les activités de RDPC, ainsi que sur d'autres aspects relatifs à la cohérence et au caractère intégré de l'approche en matière de RDPC.
- ✓ L'UA devrait approfondir le dialogue avec l'UE et d'autres partenaires au développement concernant la RDPC.

4. La réunion s'est fortement prononcé en faveur du maintien de l'élan pour l'élaboration du cadre RDPC. La Commission a achevé la seconde version du projet de cadre RDPC, qui est en cours de traduction. Une réunion technique d'experts sera convoquée au début du mois de novembre pour peaufiner le document. Celle-ci sera suivie par une réunion d'experts des Etats membres, prévue au début du mois de décembre. Le document-cadre sera ensuite soumis à la session de janvier 2006 du Conseil exécutif pour adoption.

5. La version anglaise du rapport de la Retraite de réflexion est ci-jointe.

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

PSC Outcomes

Communiqués

2005-09-30

Communiqué of the 39th Meeting of the Peace and Security Council of the African Union Held on 30 September 2005, Addis Ababa, Ethiopia.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1306>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)